



Communiqué du 11 avril 2015

## Conseil Supérieur de l'Éducation: **FO vote contre la réforme du collège !**

Alors que le ministre se satisfait du vote du CSE du 10 avril, oubliant que les organisations syndicales représentant plus de 80% des personnels (FO, FSU, CGT, SNALC, SUD) ont voté contre la réforme imposée à marche forcée au nom d'un pseudo carcan et d'"ennui" dans les collèges, la CFDT, l'UNSA, la FCPE et le MEDEF ont voté pour la réforme du collège qui est partie prenante des 155 mesures du pacte de responsabilité du premier Ministre.

### **Pour FO, les choses sont simples :**

Faut-il sabrer les enseignements disciplinaires, **FO répond NON !**

Faut-il supprimer le caractère national des enseignements pour les livrer à l'autonomie de chaque établissement et des décisions locales et territoriales pour 20% des heures de cours, **FO répond NON !**

Faut-il accepter que chaque collège soit autonome pour "adapter" les programmes et l'enseignement disciplinaire dispensé, **FO répond NON !**

Faut-il accepter la suppression des horaires nationaux au nom du cycle, du socle, de la loi de refondation Peillon, **FO répond NON !**

Faut-il vider le Diplôme National du Brevet de toute épreuve terminale disciplinaire, ce qui équivaut à sa liquidation, **FO répond NON !**

Faut-il réduire à peau de chagrin l'enseignement du latin et du grec en collège puis en lycée, puis à l'université, **FO répond NON !**

Faut-il accepter que les classes bi-langues ou européennes disparaissent, **FO répond NON !**

Faut-il que l'enseignement des Sciences physiques, des sciences de la vie et de la terre, de la technologie disparaissent au nom d'un enseignement commun interdisciplinaire, **FO répond NON !**

Faut-il que les enseignements et les enseignants dans chaque établissement soient mis en concurrence, et leur liberté pédagogique individuelle détruite, **FO répond NON !**

La FNEC FP-FO se félicite de la position intersyndicale du 3 avril dernier exigeant le retrait du projet

La FNEC FP-FO appelle les personnels des collèges, des lycées, des universités, à se prononcer contre cette réforme. Ils l'ont fait largement le 9 avril en manifestant et en faisant grève. Des disciplines non enseignées en collège, ce sont des disciplines qui disparaissent au lycée et à l'université.

Le collège de la ministre, c'est le contraire des revendications des personnels :

- Pour le maintien de tous les enseignements disciplinaires avec des horaires propres et nationaux, avec les dédoublements.
- Pour le maintien des structures qui font la réussite de tous les élèves et l'égalité de tous les élèves sur tout le territoire national.
- Pour l'allègement des effectifs dans les classes.

L'enseignement disciplinaire n'est pas un carcan, mais un moteur de la réussite de tous les élèves du collège à l'université.

La réduction des heures dans tous les établissements, comme on le voit dans tous les CTSD, ou les CTA est lui le moteur de la déqualification, c'est une remise en cause du droit à l'instruction.

Pour FO, le collège, n'est pas un lieu d'ennui et d'échec, car si on lui en donne les moyens, il est un lieu de réussite.

5000 collèges, 5000 horaires, 5000 programmes, ce n'est pas l'école de la République.

Chaque jour, les enseignants et les personnels font face à des conditions de plus en plus difficiles. Ils se battent pour le maintien des programmes disciplinaires nationaux, des diplômes nationaux, reconnus dans le code du travail attaqué par la loi Macron.

FO appelle les personnels à se réunir avec leurs organisations syndicales pour affirmer et réaffirmer le rejet de la réforme du collège. FO sera présente à la réunion intersyndicale du 15 avril.